



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. générale  
25 août 2010  
Français  
Original: anglais

---

**Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes**

**Quarante-septième session**

4-22 octobre 2010

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Application des articles 21 et 22 de la Convention**

**sur l'élimination de toutes les formes  
de discrimination à l'égard des femmes**

**Rapports soumis par les institutions spécialisées  
des Nations Unies sur l'application de la Convention  
dans les domaines entrant dans le cadre  
de leurs activités\***

**Note du Secrétaire général**

Aux termes de l'article 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les institutions spécialisées sont invitées à soumettre au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, à sa quarante-septième session, des rapports sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités. Ces rapports feront l'objet d'additifs à la présente note.

---

\* Soumission tardive.